

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-3/02

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AUBERT André

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Protocole de partenariat et études relatives à la reconstitution et à la libération des installations ferroviaires de la gare de Melun.

Ce dossier présente un projet de protocole de partenariat entre la SNCF, RFF et les collectivités locales relatif à l'aménagement du quartier de la gare de Melun sur des emprises ferroviaires à libérer. Ce protocole a notamment pour ambition de créer les conditions d'une amélioration très sensible des conditions d'accès à la gare, en particulier en lien avec l'arrivée du futur TCSP Sénart-Melun dont les études sont portées par le Département pour le compte du STIF. Dans le cadre de ce protocole, il est également proposé un projet de convention avec la CAMVS définissant les modalités d'une participation financière du Département au titre des études relatives à la reconstitution et à la libération des installations ferroviaires de la gare de Melun.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de protocole de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, la Ville de Melun, la SNCF et RFF, relatif à l'aménagement du quartier de la gare de Melun, tel que joint en annexe n° 1.

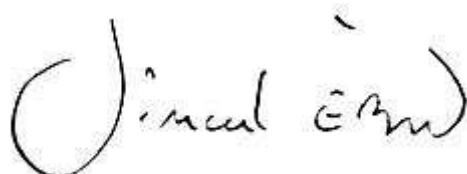
Article 2 : d'approuver le projet de convention entre le Département et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, relatif au financement des études relatives à la reconstitution et à la libération des

installations ferroviaires de la gare de Melun (sur l'opération « Participation programme aménagement de la gare de Melun » de l'action « Plan de déplacement urbain »), tel que joint en annexe n° 2.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces projets, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ